académie Poitiers

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mouvement inter-académique 2020 des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires administratifs de l'éducation nationale (SAENES)

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement, ATSS, de l'action sociale et des retraites - DIPEAR

N°2019/183

Affaire suivie par
Julien VIALARD
Chef de bureau DIPEAR2
05 16 52 63 13
julien.vialard@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers
Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex
Adresse des bureaux

Le 16 DEC. 2019

Références :
Note ministérielle de service n° 2019-174 du 22 novembre 2019

Destinataires :
Pour attribution
Messieurs les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle
Monsieur le directeur de l'ENSMA
Monsieur le directeur général du CNED
Monsieur le directeur général du réseau CANOPE
Madame la directrice générale du CROUS
Monsieur le directeur du CREPS Poitou-Charentes
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale ;
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Pièces-jointes :
Annexe 1 – Dossier de mutation sur poste profilé (PPr)
Annexe 2 – Modèle indicatif de curriculum vitae
Annexe 3 – Fiche de renseignements et de classement sur poste en COM ou à Mayotte
Annexe 4 – Dispositions propres aux opérations de mutation des AAE et SAENES
Annexe 5 – Calendrier des opérations
Annexe 6 – Modalités d'examen des demandes de mutation
Annexe 7 – Attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
Annexe 8 – Attestation du médecin de prévention

La note de service ministérielle relative aux opérations de mutation inter académique des personnels ATSS à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 a été publiée au BOEN spécial n° 11 du 29 novembre 2019.

Je vous remercie d'informer les personnels concernés du calendrier de ces opérations (*annexe 5*) et plus particulièrement des dates de préinscription sur le serveur AMIA, du **mardi 10 décembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 inclus.**

(https://amia.phm.education.gouv.fr/amia ; connexion au moyen du NUMEN (*login*) et de la date de naissance (*mot de passe*))

Je vous demande d'attirer leur attention sur les conséquences des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 à compter des opérations de mutation 2020 (*annexe 6*).

Je vous remercie de bien vouloir également rappeler aux participants au mouvement inter académique que celui-ci comprend trois étapes, toutes obligatoires :

1. **La saisie des vœux du mardi 10 décembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 inclus**
   Les candidats peuvent demander des possibilités d'accueil (PA),des postes fléchés (PF) ou des postes profilés (PPr). Les candidats aux postes profilés doivent remplir l'annexe ministérielle M2b (*annexe n°2*)

2. **L'édition de la confirmation du mercredi 8 janvier 2020 au lundi 13 janvier 2020 inclus**
   Les candidats éditent, via l'application AMIA, la confirmation de leur demande de mutation et la joignent à leur dossier. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'en l'absence de transmission, leur demande sera annulée.

3. **La transmission du dossier**
   Les dossiers complets de mutation doivent parvenir par la voie hiérarchique au bureau DIPEAR2 au plus tard lundi 20 janvier 2020. La fiche de synthèse éditée par mes services sera jointe au dossier des candidats.

Les candidats ont a la possibilité de suivre sur AMIA :

- l'état du traitement de leur demande à compter du 6 février 2020 et
- à partir du 19 mars 2020 ses caractéristiques dont ils pourront demander éventuellement des corrections au plus tard le 26 mars 2020.

Les résultats du mouvement inter académique seront consultables sur le serveur AMIA à partir du 10 avril 2020.

Les candidats à la mobilité inter-académique veilleront au strict respect du calendrier des différentes étapes du mouvement, détaillé dans la note citée en référence et seront spécialement attentifs aux dispositions ministérielles propres à la mobilité inter et intra-académiques (*annexe 4*).

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Philippe DIAZ

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités